

Paris, le 13 juillet 2010

Chambres d'agriculture : loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, un texte qui devra faire ses preuves

Après 9 mois de gestation, et un travail important d'enrichissement des parlementaires, les sénateurs ont adopté aujourd'hui le texte définitif de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, après que leurs collègues députés aient fait de même hier dans la soirée.

Ce texte marque **une ambition pour conforter la compétitivité durable de l'agriculture**, socle d'une **alimentation sécurisée et de territoires préservés**, avec

- la mise en œuvre d'une **politique publique de l'alimentation**,
- le renforcement du **rôle des acteurs économiques** et du pouvoir de marché des producteurs pour gagner en compétitivité et défendre le revenu agricole,
- le développement des **outils de gestion des risques climatiques**,
- la préservation du **foncier** agricole,
- le développement de la **forêt**.

Nous partageons au sein des Chambres d'agriculture ces ambitions. Toutefois, l'analyse des mesures adoptées révèle la difficulté rencontrée pour proposer des mesures nationales dans le contexte réglementaire européen.

"**Gageons** pour autant que les leviers qui découlent de cette loi soient suffisamment efficaces pour tracer de **véritables repères pour les agriculteurs désabusés** par la crise profonde qu'ils subissent.

Gageons également qu'ils puissent **inspirer la PAC 2013** notamment sur l'organisation économique et sur la gestion des risques.

Gageons enfin que l'élargissement du champ d'intervention des Chambres d'agriculture notamment sur l'installation et la forêt ne soit pas le prétexte à des coupes sombres dans les moyens budgétaires.

Ainsi ne nous y trompons pas. L'efficacité de cette loi dépend certes de la **volonté et de la capacité des différents acteurs** à s'emparer des outils mis à disposition. Mais elle dépend aussi de **l'engagement de l'Etat** pour l'agriculture de notre pays. Elle dépend enfin de la capacité à réinventer une **politique agricole commune ambitieuse**, sans laquelle cette loi de modernisation pourrait n'être qu'un coup d'épée dans l'eau." a déclaré Guy Vasseur, Président des Chambres d'agriculture.

Contacts Presse

Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture
Marie BESSON – Tél : 01 53 57 11 37 – Port : 06 88 75 96 56
marie.besson@apca.chambagri.fr

Agence Albertine & Media - Tél : 01 48 24 04 50
Bertrand de Tilleul – Port : 06 10 34 60 46
b.detilleul@albertine-media.fr